

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05.08.10

Le cinq Août deux mille dix, à 20 H 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BALDY, Maire.

Étaient présents :

MM. Jean-Claude BALDY, Jean-Paul EVIN, Pierre CREUX, Paul ROSSIGNOL, Mmes Fabienne ALEMANNI, Emilienne MARTY, Christine ALBAULT, M. Jacky BARRAUD, Mme Christine MANIE, M. Pierre BORREDON, Mme Sylvie GALLAND, MM. Jean-Jacques BONDER, Robert SIUTAT.

M. Gérard ALAZARD arrive en cours de séance, après discussion sur le point :
ZONE DE LOISIRS GUE DE CAIX

Étaient absents excusés :

M. Rémy MOLIERES qui donne procuration à Mme Fabienne ALEMANNI,
MME Raymonde GARCIA qui donne procuration à M. EVIN Jean-Paul,
Mme Marie-Jeanne BOISSEL qui donne procuration à Mme Emilienne MARTY,
Mme Janine MARTINOT qui donne procuration à M. BALDY .
Mme Yvette DAVIDOU qui donne procuration à Mme MANIE Christine

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Paul EVIN

Le Compte rendu du 2 juillet 2010 est adopté à l'unanimité.

ZONE de LOISIRS GUE DE CAIX

Monsieur le maire présente à l'assemblée le projet De Mme Viviane GIRARDOT représentant la SCI en voie de formation, « Au Gué de Caix », projet, concernant à l'aménagement d'une zone de LOISIRS, au Gué de Caix.

Afin de réaliser ce projet , la SCI souhaiterait acquérir
les parcelles, appartenant à la COMMUNE DE LUZECH et cadastrées section AR
N° 94 d'une contenance de 36 a 84 ca

- N° 95 d'une contenance de 7 a 85 ca
 N° 96 d'une contenance de 60a 75 ca,

Monsieur le Maire précise que ces parcelles font partie de l'unité foncière classée en zone AUOL du PLU ; que cette unité foncière à vocation de zone de loisirs est constituée par d'autres parcelles dont celles citées ci-dessous, propriété de la COMMUNE.

Il s'agit des parcelles cadastrées, section AR

- N° 90 d'une contenance de 10 a 53 ca
 N° 92 d'une contenance de 7 a 70 ca
 N° 93 d'une contenance de 29 a 85 ca,

Ces dernières parcelles, jouxtent celles sur lesquelles le projet de la SCI AU GUE DE CAIX est envisagé.

Toutes ces parcelles citées ci-dessus ont été acquises en 1991 par la commune, en vue de la réalisation d'une zone d'activités et d'habitats touristiques et équipements de loisirs, classée ce jour, (AUOL du PLU)

Après en avoir délibéré, et pris en compte qu'une partie de ces terrains ont été classés dans le cadre du PPRI, en zone inondable, le conseil municipal

➤ décide :

- de vendre la totalité des parcelles cadastrées au lieu-dit Gué De Caïx, section AR N° 90.92.93.94.95.96, d'une superficie globale de 1ha 53a 52ca, à vocation de zone de loisirs, au prix de 40 000 €
- Qu'une mise en concurrence des projets d'aménagements, soit réalisée, par insertion d'une publicité dans le journal « La Dépêche du Midi » et au tableau d'affichage de la Mairie,

➤ Habilité Mr le Maire pour :

- Permettre la réalisation d'un projet d'aménagement dans la zone AUOL du Gué de Caïx,
- effectuer les démarches administratives de l'ouverture de cette zone par la modification du PLU,
- signer les actes de vente .

PASS FONCIER

Monsieur le Maire rappelle que lors d'une séance, il a été décidé de participer à l'opération PASS FONCIER. Il précise que la Région participe également à cette opération.

Le conseil Municipal confirme sa décision d'apporter son aide financière à cette opération, étant entendu que le versement des aides accordées par la Région ou la Commune se fera entre les mains du Notaire du demandeur.

Nous avons été saisis par une nouvelle demande de Mr et Mme LEFORT pour leur projet d'accession à la propriété pour la construction d'un logement neuf, maintenant, au lieu-dit Combe Poujade à LUZECH.

L'attestation d'octroi d'un PASS FONCIER a été délivrée par la CIL UNICIL de Nîmes,

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'accorder les 2000 € (part commune) auxquels ils peuvent prétendre.

Le Conseil Municipal donne son accord, pour verser au profit de Mr et Mme LEFORT, 2000 €, dans les mains de Maître SEGURA, et transmettra le dossier à la Région pour le versement des 2000 € octroyés par cette dernière.

STATION SERVICE COMMUNALE

Ella a été fermée le 5 août 2010 à Midi.

Un bilan financier de son fonctionnement sur ces 18 derniers mois, sera élaboré.

Cette cessation d'activité nécessite, conformément aux dispositions réglementaires :

Dégazage, Nettoyage, neutralisation des cuves, dépollution des sols, démontage des installations, génie civil afférent. Ces travaux peuvent être éligibles à l'aide pour fermeture de station, allouée par le Comité Professionnel de la Distribution de Carburants (CPDC) .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien cette opération de remise en état et réhabilitation du site, (commandes de travaux), en vue d'aménagement de places de parking dans la continuité de l'existant.

(Penser à un stationnement éventuel d'un bus à proximité des musées.)

INTERCOMMUNALITE

Monsieur le Maire donne quelques informations sur l'intercommunalité de la Vallée du Lot et du Vignoble.

Les élus devront se prononcer clairement sur les choix qui devront être faits dans les mois à venir.

TRAVAUX EGLISE SAINT-PIERRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux prévus pour la rénovation du chœur de l'église Saint-Pierre sont estimés à 54 062.40 € HT.

Il précise que cette opération pourrait bénéficier de subventions :

25 % du Département (hors travaux d'électricité),
20 % de la Région (sur les travaux peinture uniquement).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

décide de solliciter le Département et la Région pour les aides mentionnées ci-dessus,

et approuve le plan de financement ci-dessous

Département :	12 527 €
Région :	8 388 €
Emprunt :	29 000 €
Ressources propres	4 147.40 €

Montant total HT	54 062.40 €